

## Pour une vision à long terme de la pêche et de l'aquaculture

La demande de poisson croît en France, plus vite encore que dans les autres pays européens. Les Français en consomment chaque année environ 24 kg par habitant, dont seulement 12 à 15 % proviennent de l'aquaculture. Les consommateurs demandent de plus en plus des produits déjà élaborés et non du poisson frais, ce qui pose le problème de la transformation. Il y a, dans ce contexte de développement de la consommation, une diminution constante des apports par la flottille nationale (notre déficit commercial des échanges de poisson dépasse 400 000 tonnes) et il n'y a pas eu de création d'entreprises piscicoles en France depuis 1997, car les délais requis pour obtenir les droits d'exploiter sont trop longs et les coûts de plus en plus dissuasifs. Il s'agit là d'un véritable scandale économique et humain.

La Bretagne souffre particulièrement de cette crise, car elle est la première région française pour la pêche (43 % du volume des ventes, 6000 marins pêcheurs sur les 24 000 en France et environ 1500 bateaux de pêche, dont 80 % inscrits en petite pêche ou pêche côtière). Le niveau de vie des pêcheurs baisse en même temps que se produit une surexploitation des ressources halieutiques dans une course en avant pour la survie.

Dans ce domaine, la région dispose de peu de compétences pour agir directement. Cependant, elle peut intervenir indirectement et en faisant valoir son **droit à l'initiative** en faveur d'un élément fondamental de la vie économique bretonne.

Les résultats de la Politique commune de la pêche, définie en 2002, sont, de l'aveu même de la Commission européenne, désolants : « *L'ensemble des objectifs arrêtés en 2002 pour garantir la viabilité des pêcheries n'a pas été atteint* ». Aussi, la Commission a lancé en 2009 un grand débat public sur la pêche visant à une réforme de cette politique commune. Le rapport définitif sur la consultation (Livre vert) sera présenté en mars 2010 et l'évaluation devrait être prête à l'automne.

Beaucoup voient les choses se dérouler au-dessus de leurs têtes, malgré toutes les réunions ou assemblées organisées, et pensent que « *tout est planifié pour faire disparaître à petit feu le secteur de la pêche en France* ».

Nous répondons qu'il faut faire autrement, en **mobilisant tous les moyens de la région**. Cela suppose une **vision à long terme et une volonté politique**. Pour nous, l'avenir c'est la **protection des flottes côtières artisanales (poisson de proximité et de qualité)** ; l'**extension des efforts contre la pêche illicite non déclarée** ; le **maintien de la pêche hauturière avec des méthodes plus respectueuses des ressources futures (conservation des espèces)**, à condition d'établir

un **juste prix du poisson, comme pour l'agriculture** ; la **traçabilité de la production tout au long de la chaîne commerciale** ; l'**implantation des usines de transformation près des lieux de débarquement et une politique volontariste de soutien à la pisciculture marine, y compris avec des aides au développement de fermes marines loin de la frange côtière**. Face à la demande croissante de poisson, nous sommes convaincus

**qu'il est impossible d'envisager l'avenir de l'aquaculture sans faire référence à la pêche, et réciproquement.**

L'**impératif de protection** doit être appliqué contre ceux qui se déplacent avec de véritables usines flottantes détruisant l'Océan, comme s'il était un milieu où l'on peut prélever quasiment sans limites. Pour lutter contre ces pratiques dans les eaux bretonnes, il nous faut une organisation de gardes-côtes familiers de notre environnement pour faire appliquer les réglementations. Il faut aussi lutter contre l'importation des produits issus de ces pratiques.

Le **juste prix du poisson** doit découler d'une nouvelle approche européenne qui ne soit pas basée sur la concurrence sauvage et trop souvent faussée. Notre région doit être en pointe pour défendre cette approche, la seule compatible avec une réduction temporaire des prises, accompagnée



d'une amélioration du niveau de vie des pêcheurs.

La traçabilité suppose **un label qualité et d'origine**. Nous pensons qu'il doit être unique pour la Bretagne et nous aimerions l'appeler « *Poisson marin Bretagne* ». Cependant, c'est un domaine où les intéressés sont plus compétents que nous et doivent faire valoir leurs idées.

Le nouveau type de pêche à mettre en place devra assurer à tous, répétons-le, les meilleures conditions d'exercice de leur métier, notamment en ce qui concerne le prix du carburant. Celui-ci devra être défini en fonction du juste prix du poisson, et non en être comme aujourd'hui totalement découplé.

**Une planification indicative à long terme doit être mise en place, pour définir les objectifs de pêche, les rapports pêche marine-aquaculture, les contraintes environnementales et de développement économique.** La région doit **fixer l'horizon**, notamment pour encourager les travaux interdisciplinaires (biotechniques, environnementaux et socioéconomiques).

**L'aquaculture doit pouvoir enfin démarrer en Bretagne**, et les aquaculteurs être acteurs à part entière de l'aménagement du littoral et des nouveaux espaces marins éloignés des zones côtières, où pourront s'implanter des fermes marines. Une aquaculture responsable (norme iso 14001) doit être encouragée, et l'accélération des travaux Ifremer-Inra sur la substitution des huiles et farines de poisson par des produits d'origine végétale et les algues (UMR-Nuage Inra-Ifremer, dont fait partie Ifremer Brest), doit permettre de résoudre

les problèmes de rejets. L'accessibilité aux sites aquacoles doit être facilitée par un **zonage préalable des espaces favorables à l'aquaculture, qui permettra** d'accélérer le traitement des dossiers AECM (autorisation d'exploitation des cultures marines) et ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), en rendant notamment les études d'impact moins coûteuses. La France étant en très bonne position pour les écloseries, l'objectif serait de parvenir à **un circuit intégrant la bordure côtière (écloserie, pré-grossissement, base à terre d'exploitations off shore) à des sites à quelques kilomètres de la côte (cages de grossissement off shore)**. L'avantage en est une moindre dépense d'énergie et un meilleur contrôle de l'environnement.

La région doit soutenir l'adoption d'une **loi d'orientation pour la pisciculture, essentielle pour l'avenir de la filière poisson en France**, en s'inspirant des exemples asiatiques et de la réactivité de la filière norvégienne.

Notre but est de sauver la pêche bretonne en valorisant le métier et de promouvoir en même temps des activités durables, non saisonnières, contrebalançant le poids excessif du secteur touristique, contribuant à l'aménagement du littoral et rééquilibrant le tissu économique local.

La région doit ainsi devenir un « *nid d'idées* » qui enrichissent un débat fondamental pour notre avenir alimentaire et le maintien de ce qui est porteur de futur dans nos traditions.